Cf2R SERVICES

MASTERCLASS *8 et 9 octobre 2024*

INITIATION AU RENSEIGNEMENT

LE RENSEIGNEMENT, UNE DISCIPLINE MÉCONNUE ET FANTASMÉE

Le renseignement occupe une place de plus en plus importante dans la sécurité de nos États. Dans le monde incertain du XXIe siècle, tous les acteurs internationaux ont compris que pour garantir la paix, anticiper les conflits, lutter contre le terrorisme ou sortir vainqueur des rivalités mondiales, des services performants étaient un atout de premier ordre.

Cependant, les réalités du monde du renseignement restent largement méconnues hors du cercle restreint des spécialistes et nombre d'idées fausses circulent à son sujet. Peu de gens en connaissent le fonctionnement, les pratiques professionnelles rigoureuses et codifiées ou les innovations technologiques qui ne cessent de s'y développer. Ainsi, trop souvent perçues comme secrètes ou inavouables, les activités de renseignement sont souvent nimbées d'une aura de mystère et la perception qu'en a le grand public est à mille lieues de la réalité.

Or, dans nos sociétés démocratiques, où les notions de gouvernance et de transparence s'imposent davantage chaque jour, il est nécessaire que les citoyens aient connaissance de ces administrations particulières. De plus, dans la société de l'information et des sources ouvertes, il importe de comprendre pourquoi la recherche secrète reste nécessaire.

Qu'est-ce que le renseignement ? A quoi sert-il ? Dans quel but fait-on appel aux services ? Comment s'organise la profession ? Quels sont les différents types d'organisations ? Quelles sont les spécificités des différents métiers ? Quels défis managériaux et techniques les services doivent-ils relever ?

La Masterclass « Initiation au renseignement » du Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R) est un séminaire de formation original conçu afin d'initier les participants à cette discipline.

Elle évoquera tous les aspects de cette profession, ses différents métiers et services. Elle présentera toutes les applications et les pratiques de cette activité particulière et permettra de découvrir les nouveaux défis qu'elle doit relever.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

La Masterclass abordera tous les principes qui régissent la discipline et tous les registres opérationnels qui la caractérise, avec pour buts :

- d'assimiler les fondamentaux du renseignement nécessaires à la bonne compréhension de la discipline ;
- de disposer d'une vue d'ensemble des activités, missions, métiers, services et outils technologiques d'un service de renseignement ;
- de comprendre les enjeux et défis du renseignement moderne.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- 8 modules interactifs, alternant formation théorique de présentation de la discipline et interventions illustrant les pratiques professionnelles de manière concrète (retours d'expérience d'anciens dirigeants des services)
- Une conférence en soirée (jour 1)
- Présentation de cas concrets
- Messages clés et références via Powerpoint
- Bibliographie
- Évaluation des connaissances sous forme de QCM.

LES « PLUS » DE LA MASTERCLASS

- Un programme totalement inédit en France
- Des échanges directs avec des intervenants ayant dirigé ou occupé des hautes fonctions dans les services de renseignement français
- Le témoignage d'un réalisateur de cinéma sur la façon dont est perçu et popularisé le renseignement

INFORMATIONS PRATIQUES

- **DURÉE** 2 journées (9h-18h)
- **DATES** Mardi 8 et mercredi 9 octobre 2024
- **PUBLIC** Tous publics. Formation limitée à 25 participants pour assurer la qualité des échanges
- **LIEU** Paris (l'adresse sera communiquée aux participants une fois leur inscription validée)
- **TARIFS** Particuliers et auto-entrepreneurs : 1 500,00 € HT (1 800,00 € TTC)
  Entreprises et administrations : 2 500,00 € HT (3 000,00 € TTC)
  Étudiants et certifiés* : 1 350,00 € HT (1 620,00 € TTC)

Le prix comprend :

- Les pauses café et les déjeuners pendant les deux jours
- Le support de formation : livret reprenant les apports des 2 jours de la Masterclass
- La remise de livres du CF2R et des intervenants
- La remise des supports et du certificat (entre 30 et 60 jours à l'issue de la Masterclass)

Le prix ne comprend pas :

- Les dîners

**Par « certifiés » nous entendons les personnes ayant déjà suivi deux journées de formation au CF2R.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CF2R SERVICES est un organisme de formation immatriculé sous le numéro 11755546575 auprès du préfet de la région Ile-de-France. La Masterclass peut faire l'objet d'une convention de formation.

PROGRAMME

JOUR 1	CONTENU	DURÉE
ACCUEIL	*CAFÉ*	8H15-8H45
PRÉSENTATION	**PRÉSENTATION DU SÉMINAIRE** ÉRIC DENÉCÉ	8H45-9H00
MODULE 1	**INFORMATION, RENSEIGNEMENT, ESPIONNAGE : DE QUOI PARLE-T-ON ?** *Problèmes de définition et de vocabulaire* ÉRIC DENÉCÉ	9H00-10H30
MODULE 2	**LE RENSEIGNEMENT GÉOSPATIAL** GÉNÉRAL PASCAL LEGAI	11H00-12H30
PAUSE	**DÉJEUNER**	12H30-14H30
MODULE 3	**LE RENSEIGNEMENT ET LA SÉCURITÉ EXTÉRIEURE** ALAIN JUILLET	14H30-16H00
MODULE 4	**A QUOI SERT LE RENSEIGNEMENT ?** *Finalités et applications et du renseignement* ÉRIC DENÉCÉ	16H30-18H00
SOIRÉE	**CONFÉRENCE « RENSEIGNEMENT ET CINÉMA »** PHILIPPE HAÏM	18H30-19H30

JOUR 2	CONTENU	DURÉE
ACCUEIL	*CAFÉ*	8H15-8H45
PRÉSENTATION	**PRÉSENTATION DU CF2R** ÉRIC DENÉCÉ	8H45-9H00
MODULE 5	**COMMENT FONCTIONNE LE RENSEIGNEMENT ?** *Métiers, spécialités et savoir-faire* ÉRIC DENÉCÉ	9H00-10H30
MODULE 6	**LES INTERCEPTIONS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES** BERNARD BARBIER	11H00-12H30
PAUSE	**DÉJEUNER**	12H30-14H30
MODULE 7	**LES DÉFIS DU RENSEIGNEMENT CONTEMPORAIN** *Nouvelles menaces et nouveaux sujets d'intérêt* ÉRIC DENÉCÉ	14H30-16H00
MODULE 8	**RENSEIGNEMENT ET SÉCURITÉ INTÉRIEURE** PRÉFET BERNARD SQUARCINI	16H30-18H00
CONCLUSION	**BILAN DE LA FORMATION** ÉRIC DENÉCÉ	18H00-18H30

PRÉSENTATION DES FORMATEURS ET DES INTERVENANTS

Bernard Barbier

Ingénieur centralien, Bernard Barbier commence sa carrière au Centre de l'énergie atomique (CEA). En 1989, il intègre la DGSE en tant que directeur du service de cryptographie, puis de la recherche technologique. De 1996 à 2005, il retourne au CEA, puis prend la direction du LETI, un laboratoire de microélectronique et de nanotechnologie. En 2006, Bernard Barbier est nommé à la tête de la direction technique de la DGSE, responsable des interceptions des communications électroniques. Depuis 2014, il est consultant en cybersécurité.

Éric Denécé est ancien analyste du renseignement ; docteur en science politique, HDR et Directeur du Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R). Il est l'auteur de très nombreux articles et d'une trentaine d'ouvrages consacrés au renseignement, aux opérations spéciales, au terrorisme, à l'intelligence économique et à la géopolitique.

Philippe Haïm entreprend très jeune des études musicales. Lauréat de nombreux prix de composition et d'orchestration, il intègre le monde du cinéma en signant plusieurs musiques de films. Il réalise son premier court métrage en 1994, puis son premier long métrage, *Barracuda*, en 1997. Philippe Haïm écrit ensuite plusieurs scénarios de comédie policière et participe à leur la réalisation. En 2008, il tourne *Secret Défense* (2008), thriller d'espionnage qui réunit à l'écran Gérard Lanvin, Vahina Giocante, Nicolas Duvauchelle et Simon Abkarian. En 2011, Philippe Haïm met en scène le deuxième épisode de *XIII : la série*, ainsi que les épisodes 1 à 4 de la saison 2 de la série policière *Braquo.*

Alain Juillet a débuté sa carrière comme officier au sein du Service action du SDECE avant de rejoindre le secteur privé où il prend la direction de plusieurs grandes entreprises nationales et internationales (Ricard, Suchard-Tobler, Union laitière de Normandie, Marks & Spencer). En 2002, il se voit confier la direction du Renseignement de la DGSE et est chargé de réorganiser ce service. En 2003, il est nommé Haut responsable chargé de l'intelligence économique (HRIE) auprès du Premier ministre, poste qu'il occupera jusqu'en 2009. Alain Juillet est président de l'Amicale des anciens des services spéciaux de la Défense nationale (AASSDN) et membre du Comité stratégique du Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R).

Général Pascal Legai

Le général de division aérienne (2S) Pascal Legai, est un spécialiste du renseignement géospatial. De 2004 à 2006, il a commandé le Centre de Formation et d'Interprétation Interarmées de l'Imagerie (CF3I) de la Direction du renseignement militaire. En 2010, il devient directeur-adjoint du Centre satellitaire de l'Union européenne (Torrejón, Espagne), avant d'en prendre la direction (2015-2019). Le général Pascal Legai est aujourd'hui de Senior Advisor du directeur général de l'Agence spatiale européenne (ESA) et membre du Comité stratégique du Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R).

Bernard Squarcini est préfet hors cadre et Consultant international. Il a été successivement commissaire de Police au sein de la Direction centrale des Renseignement généraux (DCRG), spécialiste des renseignements analytiques et opérationnels dans la lutte antiterroriste (Bretagne, Corse, Pays Basque, islamisme radical, etc.). Il a ensuite été numéro deux de la DCRG en tant qu'inspecteur général (2004), puis préfet de police à Marseille (2005-2007) et directeur de la DST et de la DCRI (2008-2012). En 2013, il quitte la police pour fonder Kyrnos Conseil, société spécialisée dans l'intelligence économique et la sûreté. Bernard Squarcini est membre du Comité stratégique du Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R).

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à CF2R SERVICES au plus tard 10 jours
avant le début de la formation

TITRE DE LA FORMATION

MASTERCLASS « INITIATION AU RENSEIGNEMENT »

DATE DE LA SESSION

☐ Mardi 8 et mercredi 9 octobre 2024

TARIFS*

Particuliers et auto-entrepreneurs : 1 500,00 € HT (1 800,00 € TTC)
Entreprises et administrations : 2 500,00 € HT (3 000,00 € TTC)
Étudiants et certifiés* : 1 350,00 € HT (1 620,00 € TTC)

**Pauses café et déjeuners pendant les deux jours, conférence et remise des supports et du certificat compris.*

PARTICIPANT

☐ Mr ☐ Mme ☐ Mlle Nom..... Prénom.....

Activité professionnelle.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Adresse email..... Téléphone.....

IMPORTANT. Merci de bien vouloir cocher la case qui convient :

☐ Je suis un particulier ou auto-entrepreneur et je finance moi-même la formation.
Dans ce cas je recevrai un contrat de formation professionnelle à titre individuel.

☐ Je suis salarié ou gérant et mon entreprise finance la formation.
Dans ce cas je recevrai une convention de formation professionnelle.

☐ Je souhaite que soit établie une convention de formation.

Raison sociale..... SIRET.....

Adresse.....

Téléphone..... Email de contact.....

N° identifiant TVA (obligatoire).....

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. Adresser le présent dossier rempli à CF2R SERVICES, accompagné d'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité.
2. Après acceptation du dossier, procéder au règlement total ou échelonné.

MODALITÉS DE RÉGLEMENT

Règlement intégral : 100% au plus tard 10 jours avant la date de la formation.
Règlement échelonné : acompte de 50% là verser lors de la réservation.
Solde de 50% au plus tard 10 jours avant la date de la formation.

MODE DE PAIEMENT

☐ Chèque à l'ordre de CF2R SERVICES
☐ Virement (IBAN FR76 3000 3040 4300 0270 0124 133)

J'accepte les conditions pratiques et financières de CF2R SERVICES et déclare avoir pris connaissance et accepté les termes et les conditions générales de vente jointes en annexe

Date	Signature, cachet de l'établissement

Ce bulletin d'inscription est à retourner par email ou courrier postal à :

CF2R SERVICES
12/14 rond-point des Champs Elysées
75008 Paris
info@cf2r.org
01 53 53 15 30

- Modalités d'inscription : les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée et sont confirmées par accusé de réception. A la date limite, si le nombre d'inscription est insuffisant, la formation sera annulée. Les personnes inscrites seront averties et il leur sera proposé soit un report des dates de formations soit une annulation et le remboursement.
- Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par CF2R SERVICES à des fins de gestion des relations avec ses clients. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier, par e-mail ou par téléphone à CF2R SERVICES.

CF2R SERVICES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2024

1 – Préambule

Les conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes réalisées par la société CF2R SERVICES représentée par M. Éric DENÉCÉ.
CF2R SERVICES étant ci-après dénommée « CF2R SERVICES » auprès des clients professionnels et particuliers, eux-mêmes ci-après dénommés « Clients ».
CF2R SERVICES est un organisme de formation qui dispense des formations en présentiel, enregistré sous le numéro de SIRET 521 309 542 000 46, dont le siège social se situe au 12/14 rond-point des Champs Élysées 75008 PARIS.CF2R SERVICES est enregistré en tant qu'organisme de formation auprès de la DIRECCTE d'Île-de-France sous le numéro 11755546575.
En validant son inscription à une formation CF2R SERVICES, le Client déclare accepter sans réserve les termes de ladite inscription et l'intégralité des Conditions Générales de Vente.
Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes Conditions Générales de Vente.
Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes Conditions Générales de Vente, ou sur le devis, ou la convention de formation, ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes Conditions Générales de Vente, les dispositions des conditions particulières de vente priment.
Dans le cas où une quelconque disposition des présentes Conditions Générales de Vente serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.
CF2R SERVICES peut modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente. Les clients de CF2R SERVICES sont donc invités à les consulter de manière régulière. Toute demande de consultation peut être réalisée par courriel à l'adresse suivante : info@cf2r.org
L'inscription aux formations CF2R SERVICES engendre l'acceptation des présentes conditions générales de vente de formations.

2 – Définitions

« Client » est une personne morale ou physique qui achète la prestation d'action de formation se référant au domaine de l'apprentissage couverte par CF2R SERVICES ;
« Participant » est une personne physique qui bénéficie de la formation ;
« Prestataire » désigne la société CF2R SERVICES ;
« Service(s) » désigne les prestations fournies par CF2R SERVICES et comportent des prestations de formation facturées dont les Clients bénéficient dans le cadre des actions de formation ;
« Formation inter-entreprises » est une formation dont le contenu est décrit dans le présent catalogue réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires ;
« Formation intra-entreprise » est une formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client sur le site du Client ou dans d'autres locaux ;
« Durée d'utilisation » : désigne la durée de mise à disposition du service pour un utilisateur. Toute formation est à durée déterminée.

3 – Objet

Les Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles d'une part CF2R SERVICES met à disposition le Service auquel souscrit le Client et d'autre part le fonctionnement et l'utilisation dudit Service.

4 - Durée

Le présent contrat entre en vigueur à compter de la date de signature du dossier de formation conclu par les deux parties pour la durée nécessaire à la réalisation de la prestation de service.

5 – Commande

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente.
Préalablement à toute souscription, le Client reconnaît qu'il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de CF2R SERVICES lui permettant de s'assurer de manière libre et éclairée de l'adéquation des Services à ses besoins.
Toute commande suppose que le Client accepte le contenu de la prestation.

6 – Dossier de formation

Le dossier de formation est l'élément qui détaille la prestation fournie par CF2R SERVICES, les conditions de réalisation de celle-ci et qui définit les obligations réciproques entre les différents tiers.

Il contient :
- Le devis de programme
- Le programme de la formation
- Le contrat ou la convention de formation

Le dossier pourra être envoyé au stagiaire sur simple demande de celui- ci.

7 - Annulation d'inscription

Toute annulation d'inscription du fait du Client, doit être signalée par courriel le plus rapidement possible à l'adresse suivante : info@cf2r.org et confirmée par courrier (en recommandé avec accusé de réception) à l'adresse postale suivante : CF2R SERVICES, 12/14 rond-point des Champs Élysées 75008 PARIS.

Le cas échéant l'annulation ne sera pas confirmée.

CF2R SERVICES se réserve le droit de facturer le travail de mise en place (enregistrement dans notre système informatique, évaluation ou préconisation personnalisée du Client, etc.).

8 - Résiliation et abandon de formation

En cas d'inexécution, totale ou partielle, d'une prestation de formation du fait de l'organisme prestataire, celui-ci remboursera au cocontractant les sommes indûment perçues (Art L.6354-1 du code du travail).

En cas d'inexécution, totale ou partielle, de la convention du fait du cocontractant, le versement d'une somme au titre de renoncement, dédit ou dédommagement est défini selon les situations suivantes :

a. Pour les clients "personnes morales"

En cas de résiliation ou d'abandon de la formation du fait du Client, moins de 14 jours calendaires avant le début de la formation ou après le début des formations, le Client devra s'acquitter au bénéfice de CF2R SERVICES d'une indemnité à titre de clause pénale d'un montant égal à 100% du prix de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

En cas de résiliation ou d'abandon de la formation du fait du Client, compris entre 15 jours et 30 jours calendaires avant le début de la formation, le Client devra s'acquitter au bénéfice du Prestataire d'une indemnité à titre de clause pénale d'un montant égal à 70% du prix de formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

En cas de résiliation ou d'abandon de la formation du fait du Client, compris entre 31 jours et 40 jours calendaires avant le début de la formation, le Client devra s'acquitter au bénéfice du Prestataire d'une indemnité à titre de clause pénale d'un montant égal à 50% du prix de formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Toute annulation à la date du début de la formation ou non présentation du Participant entraîne la facturation du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Les sommes dues par le Client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture. Elles ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

Toute annulation de formation par le Client doit être signalée par courriel le plus rapidement possible à l'adresse suivante : info@cf2r.org et confirmée par courrier (en recommandé avec accusé de réception) à l'adresse postale suivante : CF2R SERVICES, 12/14 rond-point des Champs Élysées 75008 PARIS.

Le cas échéant l'annulation ne sera pas confirmée.

b. Pour les clients "personnes physiques"

Lorsque la demande d'annulation est reçue par CF2R SERVICES après l'expiration du délai de rétractation et avant le début de la formation, CF2R SERVICES retient l'acompte d'un montant de 30% (ou le facture s'il n'a pas été perçu), s'il y a lieu, sauf cas de force majeure.

Une fois la formation commencée, lorsque par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le Client « personne physique » est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées *prorata temporis* de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Est reconnu comme cas de force majeure tout événement imprévisible, insurmontable et qui échappe au contrôle de la personne concernée.

En l'absence de force majeure, une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Les sommes dues par le Client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture. Elles ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.
Toute annulation de formation par le Client doit être signalée par courriel le plus rapidement possible à l'adresse suivante : info@cf2r.org et confirmée par courrier (en recommandé avec accusé de réception) à l'adresse postale suivante : CF2R SERVICES, 12/14 rond-point des Champs Élysées 75008 PARIS.
Le cas échéant l'annulation ne sera pas confirmée.
En cas de force majeure, le Client s'engage à informer sans délai le Prestataire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en lui précisant les motifs légitime de résiliation.

9 – Force majeure
CF2R SERVICES ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations si et dans la mesure où cette inexécution est due à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence française.

10 - Tarifs
Tous les prix sur les devis et factures édités par CF2R SERVICES sont indiqués en euros toutes taxes incluses (TTC) ou net de taxe.
Les prix sont modifiables à tout moment par CF2R SERVICES sans préavis.
Chaque demande spécifique fait l'objet d'un devis de la part de CF2R SERVICES adressé au Client et implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente.
La durée de validité de nos prix est de 1 mois à compter de la date indiquée sur le devis.
Toute formation commencée est due en entier ou en partie, en fonction des situations détaillées aux alinéas 8, 8-a et 8-b.
Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.
Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 du code du commerce et D. 441-5 du code du commerce. CF2R SERVICES se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

11 - Refus de commande
Dans le cas où un Client passerait une commande à CF2R SERVICES, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), CF2R SERVICES pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

12 - Convention et contrat de formation
Une convention ou un contrat de formation est conclu(e) entre les parties en application du Code du travail. Cette convention vise les actions de formation suivies par les Participants. Ils sont nominatifs.
La durée, la nature de la formation, les moyens mis en œuvre, etc. sont précisés dans le document de présentation des programmes de formation.
A l'issue de la formation, CF2R SERVICES met à disposition de l'apprenant une attestation de fin de formation.

13 - Conditions de paiement
Le règlement des factures ne peut être effectué que par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de CF2R SERVICES en indiquant le numéro de facture.

14 - Responsabilité de CF2R SERVICES
CF2R SERVICES est expressément tenue au titre des présentes d'une obligation de moyen.
La responsabilité de CF2R SERVICES ne saurait être recherchée dans l'exécution des prestations lorsqu'il y a :
- Faute, négligence, omission ou défaillance du Client ;
- Mauvaise utilisation du matériel ou des logiciels, formation insuffisante du personnel, non-respect des conseils et consignes donnés, etc. ;
- Force majeure, événements ou incidents indépendants de la volonté de CF2R SERVICES tels que grève, troubles sociaux, désastres naturels, incendies, interruption des télécommunications, interruption des communications ou des transports de tout type, maladie ou accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de CF2R SERVICES ;
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel CF2R SERVICES n'a aucun pouvoir de contrôle ni de surveillance ;

- Dommages indirects tels qu'un préjudice commercial, une perte de clientèle ou d'image de marque subie par le Client ou un tiers ;
- Ou concernant la durée de réception des attestations ou certificats de formation. Celles-ci seront transmises au format électronique exclusivement.

15 - Protection des données personnelles

Des données à caractère personnel sont collectées et exclusivement utilisées pour répondre à la demande du Client et du Participant, et de les tenir informés des offres de service de CF2R SERVICES ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers par CF2R SERVICES.
Le Participant, en tant que particulier, n'est pas contacté par CF2R SERVICES en dehors de toute sollicitation venant du Prestataire lui-même ou en dehors de toute opération utile à la préparation, au déroulement ou la conclusion d'une formation. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles, le Client et le Participant disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du Délégué à la protection des données : info@cf2r.org
Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation ou, en cas de difficulté, auprès du Délégué à la protection des données.

16 – Confidentialité

CF2R SERVICES, le Client et le Participant s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leurs formes et leur nature (économiques, pédagogiques, techniques, commerciaux, …), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation, de son déroulement, ou à l'occasion d'échanges qui seraient intervenus antérieurement à la conclusion du contrat ou de la convention de formation.

17 - Contenus et droit d'utilisation personnelle

CF2R SERVICES est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, etc.), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à CF2R SERVICES. Toute utilisation, reproduction, diffusion, quels qu'en soit la forme et les moyens, intégralement ou partiellement, de ces éléments, des cours et de leur déroulement, toute représentation, traduction, transformation et plus généralement expressément autorisée par CF2R SERVICES est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.
Les Participants peuvent néanmoins conserver pour leur propre usage les contenus remis en formation, mais ils ne peuvent en reproduire la forme ou tout autre information à des fins commerciales ou professionnelles.
Le droit d'utilisation personnelle concédé s'entend du droit de conserver une copie des contenus pour son propre usage personnel, sans partager ni transmettre ces contenus ni en permettre l'accès ou la consultation par un tiers.

18 - Renonciation

Le fait pour CF2R SERVICES de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

19 – Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre CF2R SERVICES et ses Clients relèvent de la Loi française.

20 - Litiges, questions et réclamations

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser par courriel à info@cf2r.org ou contacter CF2R SERVICES en composant le 01 53 53 15 30.
Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.
La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société CF2R SERVICES qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

21 – Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par CF2R SERVICES à son siège social au 12/14 rond-point des Champs Élysées 75008 Paris.